

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze octobre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Christine NIVOU, 1^{ère} Vice-présidente :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 24

Pouvoirs : 6

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 24

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Olivier CADIER,
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Etienne PIERRE,
André FELIX suppléant,
Gérard GOZZI,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO suppléant,
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR,
Patricia MORHET-RICHAUD,

Christine NIVOU,
Jean-Louis PELLOUX suppléant,
Jean-Louis REY,
Francis RIEU suppléant,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante,
Auguste TRUPHEME suppléant,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Bruno LAGIER à Patricia MORHET-RICHAUD, Jean-François SIAUD à Jean-Pierre BUIX, Anne-Marie GROS à Jean-Louis PELLOUX suppléant, Gérard AZIBI à Christine NIVOU, Bernard ILLY à André AUBERIC, Claude REYNARD à Catherine VESPIER

Excusés(es)

Jean BESSON, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Jacques ESTEVE, Michèle EYBALIN, Albert MOULLET, Christine PRIOTTO, Hervé RASCLARD, Anne-Marie REME-PIC, Nicolas ROSIN

Objet : Convention Cadre CDG26

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG26), en application de la loi n° 209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, propose au Syndicat Mixte des Baronnie Provençales de signer une convention pour la réalisation des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La facturation des processus concernés serait établie selon le nombre et le type de missions confiées au CDG26 selon les barèmes suivants :

Type de dossier	Mission de contrôle	Mission de réalisation totale
Validation de services et régularisation	11.63€	44.89€
Reprise de l'antériorité de carrière	22.45€	44.89€
Pré-liquidation	22.45€	44.89€
Liquidation des droits à pension de réversion	22.45€	44.89€
Liquidation des droits à pension R15	22.45€	44.89€
Liquidation des droits à pension invalidité	22.45€	44.89€
Rétablissement de régime	44.89€	89.78€
Immatriculation de collectivité	21.63€	43.26€
Affiliation d'un agent	5.82€	11.63€

Le Président propose au Comité Syndical d'opter pour une mission de réalisation totale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président et l'autorise à signer la convention avec le CDG26 ainsi que tout acte concernant cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD
Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU